

# COVADIS

## Standard de données : Routes à Grande Circulation

---

### Point d'avancement

#### Rapporteurs :

Silvio ROUSIC – CETE Méditerranée / DCEDI / AGIL  
Yves BONIN – CETE Méditerranée / DCEDI / AGIL

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

# Plan de la présentation

- Contexte
- Réseau RGC
- Premières orientations



# Le contexte (1/2)

**Demande d'étude** du **SETRA** confiée au CETE Méditerranée pour répondre à la problématique du décret RGC dans le cadre du PCI "géomatique appliqué aux infrastructures de transport":

- Décret RGC publié le 3 juin 2009, avec carte associée
- découverte d'anomalies
- modification du décret (31 mai 2010), mais pas de la carte

Il est demandé au CETE Méd:

- **d'évaluer** le processus précédent
- de **proposer une solution** alternative qui permette d'envisager la **publication annuelle des décrets** modificatifs tout en disposant d'un **fond cartographique** fidèlement conforme.

## Le contexte (2/2)

- Demande de **standardisation du RGC** par les **DREAL** Rhône-Alpes et Auvergne, pour des besoins de:
  - porter à connaissance
  - cartes « gestion de crise »
- Constat actuel : des DREAL et des DDTM produisent elles-même le réseau RGC sur leurs territoires

Le CETE s'est proposé de prendre en charge le rapportage du standard RGC, ce travail devant être réalisé en partie dans le cadre de l'étude pour le SETRA.

# Le réseau RGC

Le réseau des **Routes à Grande Circulation** est identifié au travers de 6 critères:

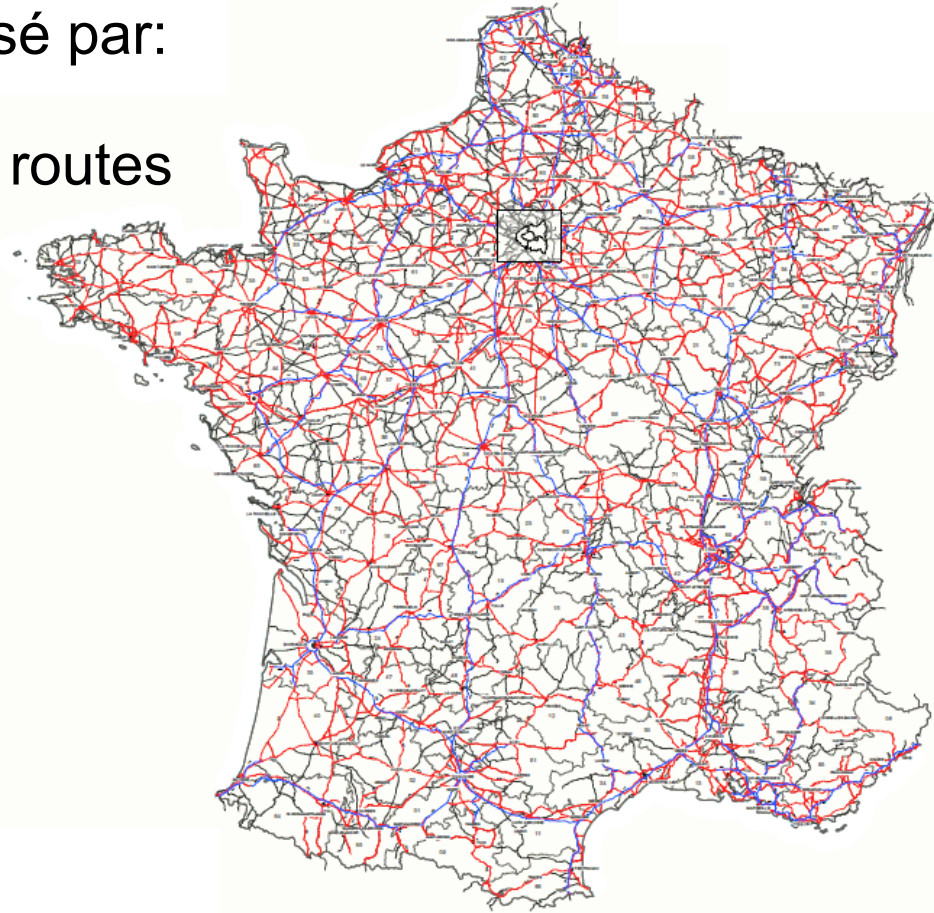
- Routes Nationales
- Transports Exceptionnels
- Itinéraires de délestage
- Desserte économique
- Réseau militaire
- Demandes d'EDF

Le décret RGC indique que font partie du RGC:

- toutes les Routes Nationales
- les routes dont la liste est annexée au décret
- les bretelles reliant soit deux sections de routes RGC, soit une section de routes RGC et une autoroute

Le réseau RGC est caractérisé par:

- un **décret**, fixant la liste des routes composant le RGC
- une **carte**, permettant la visualisation du réseau RGC



DÉPARTEMENT	ROUTE	ROUTE de début de section	COMMUNE de début de section	ROUTE de fin de section	COMMUNE de fin de section
01	D 1075	D 36 E	AMBERIEU-EN-BUGEY.	D 20	LAGNIEU.
01	D 77 E	D 1075	AMBERIEU-EN-BUGEY.	D 77	CHATEAU-GAILLARD.
01	D 1508	D 1084	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE.	Extrémité	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE.

Le réseau RGC engendre certaines contraintes pour les gestionnaires de voirie et les collectivités:

- sur le plan de l'**urbanisme**

*« L'amendement Dupont (Article L 111-1-4 du Code l'Urbanisme) interdit les nouvelles constructions en dehors des zones urbanisées dans une bande de 75m ou 100m (par rapport à l'axe de la chaussée) autour des voies classées à grande circulation. »*

- obligation de **déclaration de travaux** pour les gestionnaires

- **perte de pouvoir** sur leurs réseaux

- sur l'**exploitation**

→ sujet sensible pour la DSCR (relations avec les collectivités)

## Important:

- le RGC s'appuie sur des réseaux départementaux et communaux
- Les Préfets de région s'assurent de la pertinence et de la continuité du maillage





# Premières orientations

- Le référentiel support sera la BDTopo
- Fabrication centralisée (même si contributions locales)
- Identification du critère de sélection
- Conservation de l'historique



# A venir

La DSCR évoque la possibilité de rapprocher l'étude sur le RGC à d'autres domaines similaires:

- Transport Exceptionnel (TE)
- Schéma Directeur National (SDN) pour les itinéraires Verts
- le transport des Bois Ronds (grumes)
- les itinéraires Européens
- le réseau Trans-Européen (TERN)
- le réseau soumis à l'écotaxe PL

Cela amènera à proposer d'autres standards à la Covadis si nécessaire.

# Planning

Instruction du standard RGC pour mai 2011?